

Avis voté en plénière du 9 juin 2015

Le stockage de l'énergie électrique : une dimension incontournable de la transition énergétique

Déclaration du groupe de la CFDT

Au sein des travaux du CESE, sur la transition vers un modèle de développement durable, cet avis pointe le caractère incontournable du stockage de l'électricité pour atteindre nos objectifs en matière d'énergies renouvelables. Il est utile à la compréhension des enjeux des choix technologiques, énergétiques, qui sont aussi des choix politiques.

Cet avis relève trois constats d'importance pour guider ces choix :

- La régulation par l'interconnexion permet déjà de pallier les irrégularités et incidents de la production et d'harmoniser besoins et production entre régions. Le dispositif actuel, continental européen et d'Afrique du nord, peut intégrer le développement des EnR intermittentes jusqu'en 2030, mais au-delà, d'autres solutions complémentaires sont nécessaires, notamment le stockage de l'énergie électrique.
- Cependant, ce stockage doit aller de pair avec le développement simultané des réseaux intelligents de transport et de distribution d'électricité qui seront, en outre, une source d'économie d'énergie, au plan macro et à la portée des consommateurs.
- Aux différentes fréquences des besoins (horaire, journalière, hebdomadaire,...), selon les applications utilisatrices (portables, mobiles ou stationnaires), selon les caractéristiques (durée, rapidité de réponse, puissance...) et selon les zones interconnectées ou non (on pense à l'Outre-mer notamment), répondent différentes technologies.

L'avis montre cette pluralité de solutions technologiques possibles, à plus ou moins long terme, avec au présent les stations de pompage, seul procédé actuel, technologiquement mature et économiquement tenable.

Cette diversité est un avantage car, pour chaque technologie, des incertitudes existent en termes techniques et économiques. Il faut donc préparer le futur, comme le recommande l'avis, en ne désertant aucune des technologies et en tenant compte des spécificités de chacune.

Et cela, d'autant plus que les entreprises françaises ont une offre et des savoir-faire à valoriser, notamment à l'exportation si les besoins nationaux sont plus lointains. La CFDT y voit un potentiel de développement industriel et d'emplois.

En ce sens, le cadre législatif et réglementaire actuel, issu d'une vision centralisée, doit s'adapter à la mise en œuvre de moyens de stockage répondant à un foisonnement de la production d'électricité sur les territoires.

Il est aujourd'hui nécessaire de clarifier une stratégie à hauteur des enjeux et d'organiser une gouvernance globale de la recherche. C'est une responsabilité politique, d'autant plus qu'ensuite l'acceptabilité sociale des solutions relève de processus démocratiques.

Une coordination européenne serait, de ce point de vue, pertinente pour les programmes de recherche et pour harmoniser un cadre régulateur.

La CFDT a voté l'avis.